

ANNEE ACADEMIQUE 2021-2022

LICENCE PROFESSIONNELLE ET MASTER PROFESSIONNEL

COURS DU SOIR

La LICENCE PROFESSIONNELLE est ouverte aux titulaires du baccalauréat et aux détenteurs d'un diplôme de niveau BAC+2.

SPECIALITES:

- ◆ Comptabilité Contrôle et Audit
- ◆ Management de la qualité
- ◆ Commerce International et Logistique
- ◆ Marketing
- ◆ Administration des Ressources humaines

Le MASTER PROFESSIONNEL (BAC+5) est ouvert aux titulaires d'un diplôme de niveau BAC+3.

SPECIALITES:

- ◆ Comptabilité Contrôle et Audit
- ◆ Management de la Qualité Totale
- ◆ Gestion de la chaîne logistique
- ◆ Marketing
- ◆ Ingénierie des Ressources humaines

Pourquoi choisir notre école?

- ▶ **NOS DIPLOMES SONT RECONNUS ET HABILITES PAR LE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**
- ▶ **UNE PLATE FORME E-LEARNING**
- ▶ **UN SERVICE STAGES ET EMPLOIS POUR GARANTIR L'EMPLOYABILITE DE NOS ETUDIANTS**

ANNEE ACADEMIQUE 2021-2022

LICENCE PROFESSIONNELLE ET MASTER PROFESSIONNEL –COURS DU SOIR

POUR VOUS INSCRIRE AUX TESTS D'ENTREE VOUS DEVREZ FOURNIR :

- La photocopie de votre pièce d'identité
- La photocopie légalisée des diplômes obtenus ou attestations de réussite
- La photocopie des 3 derniers bulletins de notes
- Régler les frais de dossiers : **20 000 FCFA**

POUR VOUS INSCRIRE DEFINITIVEMENT VOUS DEVREZ FOURNIR :

- Frais d'inscription ou de réinscription : **40 000 F CFA**
- 2 photos d'identité de même tirage
- 1 extrait d'acte de naissance original
- 1 Chemise à rabat de couleur Orange
- **Régler intégralement le premier versement**

NIVEAU	MODALITES DE PAIEMENT						TOTAL
	31-Oct	05-Déc	05-Janv	05-Févr	05-Mars	05-Avr	
LICENCE 3	570 000	210 000	70 000	210 000	210 000	140 000	1 410 000
	05-Nov	05-Déc	05-Janv	05-Févr	05-Mars	05-Avr	
MASTER 1	650 000	240 000	80 000	240 000	240 000	160 000	1 610 000
MASTER 2	714 000	264 000	88 000	264 000	264 000	176 000	1 770 000

NB :

- Toute scolarité entamée est due entièrement
- Aucun remboursement n'est possible
- Pour les règlements par chèque, il est prévu une pénalité de 10.000 FCFA en sus des frais d'impayés, en cas d'absence ou insuffisance de provision